

Les lauréats de l'examen professionnel ont un espoir, mais n'ont pas fini d'attendre !

Le 9 décembre 2010, la Direction générale des Collectivités locales a convié le groupe de travail «Formation spécialisée n° 3» du Conseil supérieur de la FPT à une réunion portant sur le projet de réforme de la catégorie B de la filière administrative.

La FA-FPT avait déjà interpellé en début d'année, le Cabinet de M. MARLEIX, alors en charge des Collectivités locales, sur le devenir des milliers d'adjoints administratifs lauréats de l'examen professionnel qui, faute d'avoir pu être nommés, perdront le bénéfice de cet examen dans le cadre plus général de la réforme de la catégorie B.

Une première séance de travail avait été organisée par la DGCL le 30 septembre dernier, qui nous informait que la solution retenue pour résoudre ce problème était de permettre aux lauréats de conserver le bénéfice de leur examen professionnel, au-delà de la fermeture du dispositif transitoire. A l'unanimité, toutes les organisations syndicales s'étaient élevées contre cette «avancée», dans la mesure où, tant que les promotions internes prononcées découlaient des recrutements opérés, et compte tenu du nombre de lauréats à nommer, il faudrait une bonne trentaine d'années pour y parvenir.

Ils ne perdront pas le bénéfice de l'examen, mais devront être très patients.

Par ailleurs, nous avons fait remarquer que plusieurs collectivités territoriales, et non des moindres, avaient courageusement fait fi de la règle du quota de «1 promotion interne pour 2 recrutements», pour nommer leurs agents au grade de rédacteur.

En dépit de nos observations, la DGCL nous a annoncé le maintien des quotas.

La FA-FPT est revenue à charge pour rappeler que le dispositif transitoire avait été instauré à l'origine à la Fonction publique d'Etat avec l'objectif de faire passer 85 % des agents classés en catégorie C vers la catégorie B. On nous a fait remarquer que ce principe n'est absolument pas imaginable pour la Fonction publique territoriale où la catégorie C représente 78 % contre 24 % à la Fonction publique d'Etat.

Proprement scandaleux !!!!



Bon à savoir

Suite à la réforme des retraites, vous pouvez consulter le site de la CNRA. Les principaux textes sont en ligne (www.cdc.retraites.fr). Rappelons que vous trouverez sur internet en vous identifiant, les renseignements concernant **votre retraite principale (www.cdc.retraites.fr) et votre retraite additionnelle (www.rafp.fr)**. Vous pouvez également vous adresser au bureau syndical.



RTT ou maladie : il faudra bientôt choisir

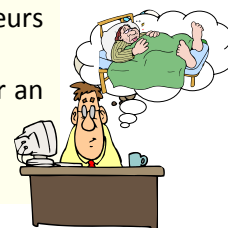


Le Sénat a voté le jour de la St Nicolas un amendement à la loi de finances visant à supprimer les RTT en cas de maladie.

Les sénateurs UMP veulent probablement équilibrer le budget de l'Etat par ce biais

Ainsi, les employeurs publics s'apprêtent discrètement à récupérer plusieurs millions de jours de RTT des fonctionnaires.

Avec une moyenne de 13 jours maladie par an par agent à l'Etat, de 15 jours par an dans les hôpitaux et de 21 jours dans les Collectivités territoriales, ce sont potentiellement plusieurs millions de jours de RTT qui pourraient désormais être travaillés.



Vos restaurants

La commission de consultation des restaurants administratifs s'est réunie le 25 novembre 2010.

La fréquentation actuelle des deux restaurants administratifs est de 300 000 couverts par an dont 200 000 pour le site Etoile et 60 000 pour le site de la Plaine des Bouchers.

L'augmentation des tarifs n'a pas donné lieu à débat et a été acceptée par toutes les organisations présentes.

Il faut toutefois rappeler que dans le prix du repas, vous financez le restaurant de la Meinau. En effet, cette solution de recourir à une délégation de service public lors de la construction de la seconde cantine a permis à la CUS d'en éviter un financement direct. Du jamais vu ailleurs... Comment a-t-on pu envisager à l'époque que l'agent de la CUS paye la maçonnerie et les équipements dans le prix de son repas ?

Si cette décision n'avait pas été prise, soit les tarifs seraient inférieurs, soit les prestations supérieures...

Précisons que :

1. le laboratoire sollicité pour des analyses bactériologiques n'a relevé aucun problème lors des contrôles effectués sur les deux sites. Ces prélèvements seront dorénavant réalisés six fois par an par un laboratoire externe.
2. des travaux de carrelage, de peinture des murs et de réfection des sols sont à prévoir dans les cuisines du Centre administratif.



Par ailleurs, des critiques ont été émises concernant la vaisselle ébréchée, les fourchettes tordues, les couteaux qui ne coupent pas, les plateaux mouillés en permanence, la température des plats servis et les mets insuffisamment cuits.

Etaient également évoquées :

- les lenteurs aux caisses
- les quantités de sel dans les menus
- l'absence d'un plat BIO. Ce dernier devrait être présenté à partir de janvier 2011 pour un coût légèrement supérieur.

Si vous le souhaitez, faites nous remonter vos observations.



Reçu fiscal 2010

Pour l'envoi du reçu fiscal 2010, en cas de changement d'adresse durant cette année, veuillez informer le bureau syndical.



Joyeux Noël

Bonne Année

A toutes et tous



Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>